

### *Agir pour ne pas subir.*

Madame la présidente de la FS du CSAL de la DRFIP de la Cote d'Or,

Nous sommes réunis ce jour dans le cadre de la FS du CSAL de la Cote d'Or. Nous étudions en cette instance, la mise en œuvre des décisions prises en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Comme le rappelle la note d'orientations ministérielles SST 2025-2026 que nous évoquons en point 6 de cette instance, et au point 7 dans la note de déclinaison directionnelle SST 2025-2026, « la préservation de la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents constituent un enjeu prioritaire pour les ministères économiques et financiers ».

« Celui-ci s'est traduit, depuis plusieurs années, par une politique ambitieuse, dotée de moyens humains et financiers importants, élaborée avec les directions et concertée avec les organisations syndicales. »

Nous citons toujours : « L'association des agents et la prise en compte de leurs conditions de travail, le plus en amont possible, à l'occasion de la mise en œuvre de projets de transformation et de réorganisation constituent également un levier important de prévention des risques professionnels, notamment des risques psychosociaux.

Organiser, avec les équipes, des espaces de discussions sur l'organisation et les conditions de travail s'inscrit dans une démarche de prévention et contribue à préserver le sens donné au travail. »

La note de déclinaison directionnelle parle quant à elle de la prise en compte de la SSCT dans la conduite de projets importants de réorganisation qui doit être renforcée pour prévenir les conséquences sur la santé et les conditions de travail des agents.

Les maîtres mots de cette note d'orientations ministérielles, que nous nous efforçons d'appliquer dans cette instance dédiée aux CVT, sont : **prévention des risques professionnels et psychosociaux et sens donné au travail.**

Ainsi, la parution de la note du 15 mai 2025 intitulée Lignes directrices sur les trois missions de programmation, de contrôle et d'expertise issues des Pôles de Contrôle et d'Expertise, interroge sur le sens de ces maîtres mots.

En effet, nous n'aborderons pas cette note sur le fond, qui fera l'objet d'un futur CSAL, mais sur les notions de préventions des risques psychosociaux et du sens donné au travail, objet de cette instance.

Sur la prévention des risques psychosociaux : la « fameuse » note qui tout de même impose une véritable révolution de l'organisation des PCE, une véritable restructuration, a tout d'abord été diffusée sur Novae ... aucune diffusion de la part de la direction... aucune communication immédiate alors que le sujet est loin d'être minime.

Suite à indignation, crainte et incompréhension totalement légitimes des agents, le responsable de la division a réuni l'équipe pour ... refaire une lecture de la note (que chaque agent est capable de faire) et dire que personne ne sait rien ni quoi faire, ni quand, ce qui, convenons - en est encore plus anxiogène.

D'autant plus anxiogène que la note est d'application immédiate et chaque jour les agents se demandent à quelle sauce ils vont être mangés, quand ? Où ?

Quand vont-ils être séparés, car il s'agit d'une dislocation (définition du dictionnaire = séparation violente) d'une équipe, avec qui ils vont travailler ? Où ? Comment ?

# Syndicat National CFTC Finances Publiques

## Section Côte d'or

### *Agir pour ne pas subir.*

Question conditions de vie au travail et prévention des risques psychosociaux, la situation est idyllique !

Sur le sens donné au travail : on peut légitimement s'interroger sur l'utilité de cette note, sauf à la mettre en parallèle avec une note 2025/04/1372 du 14/04/2025 intitulée «Déploiement d'outils de mesure de l'efficience »...

En effet, le PCE de Cote d'Or est un service qui fait ses preuves et dont on peut observer les résultats très satisfaisants au niveau financier concernant le contrôle fiscal, tant sur le service en lui-même que, en aval, au sein des BDV. Les chiffres du CF en Cote d'Or sont très satisfaisants.

Fort de ce constat, quel sens alors donner au travail des agents du PCE lorsqu'on leur annonce qu'en fait, il faut trouver d'autres solutions pour que le PCE fonctionne mieux ? puisqu'apparemment il ne fonctionne pas bien ? Mais que les résultats sont bons ?

Est-ce cela récompenser le travail accompli et les résultats qui vont avec ? Quel message envoie-t-on aux agents ?

La note met en exergue une professionnalisation de la programmation.

Le PCE n'était jusqu'à présent pas professionnalisé dans la programmation ??? nous posons la question ...

Maintenant, des agents qui possèdent une technique, une compétence dans plusieurs matières (cette diversité des tâches qui fait la richesse et l'intérêt du travail) vont se retrouver mono tâches et séparés de leurs collègues.

Quelle est donc, nous le redemandons, l'utilité d'une telle note alors que les collègues vont perdre en compétences, en technicité ? Alors que les chiffres du CFE sont bons ? Que la programmation est donc satisfaisante ?

Comment la santé mentale peut être bonne lorsqu'on imagine à l'avenir traiter de listes issues du data mining toute la journée ? Comment la santé mentale peut être bonne lorsque on va être mono-tâche toute la journée ? Et plus largement comment donner un sens à tout cela pour les agents ? Quel sens à leur travail ?

Quelle motivation à présent ?

Nous le répétons quelle utilité a cette note à part effectivement encore rationaliser ? Encore réduire des effectifs ? Il paraît que c'est l'efficience ... sauf que les chiffres du contrôle fiscal parleront d'eux même peu de temps après la mise en place de ces belles restructurations.

La CFTC 21 ne peut être que déçue de ce manque de clairvoyance et d'un manque évident de connaissance du réseau.

Alors que les fiches de signalement sont de plus en plus nombreuses chaque année, on rajoute ici aux agents de ce service de quoi les alimenter encore plus.

Ainsi, sous l'angle des conditions de vie au travail, et parce que la FS se doit d'appliquer toutes décisions utiles aux conditions de la santé physique et mentale des agents, rappelons encore une fois les dispositions citées en début de liminaire : « L'association des agents et la prise en compte de leurs conditions de travail, le plus en amont

### ***Agir pour ne pas subir.***

possible, à l'occasion de la mise en œuvre de projets de transformation et de réorganisation constituent également un levier important de prévention des risques professionnels, notamment des risques psychosociaux.

Organiser, avec les équipes, des espaces de discussions sur l'organisation et les conditions de travail s'inscrit dans une démarche de prévention et contribue à préserver le sens donné au travail. »

La note SST précise, page 14, lorsque cela est possible, de développer la prévention précoce des souffrances psychologiques. Nous tenons ainsi à signaler que cette situation de souffrance a été inscrite au dernier DUERP du PCE (sites Dijon et Beaune) comme engendrant des situations de risques psycho sociaux. La situation est ainsi dorénavant connue et inscrite, maintenant à développer les mesures qui s'imposent.

Ainsi, la CFTC 21 demande afin de prévenir de risques sur la santé mentale et physique des agents :

- une communication régulière sur toute prise de décision concernant cette restructuration, notamment, et cela commence par là, une communication de l'avancée calendaire, évitant un stress déjà bien ancré de s'accroître quotidiennement ;
- une association des agents et la prise en compte de leurs conditions de travail le plus en amont possible, comme préconisé ; organiser, avec les équipes, des espaces de discussions sur l'organisation et les conditions de travail qui s'inscrit dans une démarche de prévention et contribue à préserver le sens donné au travail.
- associer les organisations syndicales dans cette démarche ;
- donner un sens à cette restructuration ;

3 demandes qui en fait sont inscrites dans la note d'orientations SST 2025-2026 et dans celle de déclinaison directionnelle mais qui semblent être malheureusement utiles de rappeler.

Nous vous remercions, Madame la présidente de votre écoute.